

# CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUDES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2019

Présents : M. TULARS Bernard, Mmes CHANCELLE Marie-Ange, FERRAND Françoise,  
MM. MONNIER Philippe, DANFLOUS Jean-Louis, BENTEJAC Francis, ROUCHET Alain, RIOLLOT Yves, DAUDET Bernard.

Absent : DE FREITAS Patricia (pouvoir à M-A. CHANCELLE)

Secrétaire de séance : M. Philippe MONNIER

Convocation du 05 avril 2019.

La réunion débute à 18h10.

### I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2019.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### II – DELIBERATIONS.

#### 1) COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal de ESCAUDES, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Bernard TULARS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

♦ **Lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer comme indiqué dans l'état en annexe à la présente délibération ;

♦ **Constata** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

#### Réalisations de l'exercice :

Fonctionnement :	Dépenses : 165 080,35 €	Recettes : 246 404,41 €
Investissement :	Dépenses : 129 614,60 €	Recettes : 87 789,50 €

#### Reports exercice 2017:

Fonctionnement :	Excédent de : 125 988,40 €
Investissement :	Déficit de 4 080,94 €

<u>Total réalisation et reports :</u>	Dépenses : 298 775,89 €	Recettes : 460 182,31 €
---------------------------------------	-------------------------	-------------------------

#### Restes à réaliser à reporter en 2019 :

Fonctionnement :	Néant	
Investissement :	Dépenses : 9 693,00 €	Recettes : 3 803,00 €

#### Résultat Cumulés :

Section de Fonctionnement :	Dépenses : 165 080,35 €	Recettes : 372 392,81 €
Section d'Investissement :	Dépenses : 143 388,54 €	Recettes : 91 592,50 €
TOTAL CUMULE :	Dépenses : 308 468,89 €	Recettes : 463 985,31 €

RESULTAT CUMULE : Excédent de 155 516,42 €

- ◆ **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- ◆ **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 2) COMPTE DE GESTION 2018

► Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

► Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018 ;

► Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

► Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

► Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

► Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

► **Déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 3) AFFECTATION DE RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018 décide de procéder à l'Affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

### Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice :	Excédent de :	81 324,06 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 002 du C.A.	Excédent de :	125 988,40 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 002 (Syndicat Intercommunal d'Ambulances de CAPTIEUX)	Excédent de :	21,69 €
<b>Résultat de clôture à affecter (A1)</b>	<b>Excédent de :</b>	<b>207 334,15 €</b>

### Besoins réels de financement de la Section d'investissement :

Résultat de la Section de l'exercice :	Déficit de :	- 41 825,10 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 001 du C.A.	Déficit de :	- 4 080,94 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 001 (Syndicat Intercommunal d'Ambulances de CAPTIEUX)	Excédent de :	<u>1 992,27 €</u>
<b>Résultat comptable cumulé R 001</b>	<b>Déficit de :</b>	<b>- 43 913,77 €</b>

### Restes à Réaliser

Solde des Restes à réaliser :	Déficit de :	- 5 890,00 €
-------------------------------	--------------	--------------

**Besoin réel de financement (B) : - 49 803,77 €**

### Affectation du Résultat de Fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé de la section de d'Investissement  
 Recette Budgétaire au compte **R 1068** : **49 803,77 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Excédent reporté R002 :		Affectation en Réserves R1068 :	
157 530,38 €		49 803,77 €	

Excédent reporté à la Section de Fonctionnement ligne **R002** **157 530,38 €**

Transcription Budgétaire de l'Affectation du Résultat :

#### 4) BUDGET PRIMITIF 2019

M. le Maire soumet pour adoption le budget primitif 2019 de la commune.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>	<b>445 727,00 €</b>
Chapitre 011 – Charges à caractère général	234 493,00 €
Chapitre 012 – Charges du personnel	78 800,00 €
Chapitre 014 – Atténuations de produits	8 301,00 €
Chapitre 65 – Autres charges gestion courante	21 577,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	819,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	550,00 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues Fonct	27 612,00 €
Chapitre 023 – Virement à la Section d'investissement	73 575,00 €

<b>RECETTES</b>	<b>445 727,00 €</b>
Chapitre 70 – Produits des services	181 330,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	44 292,00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	36 925,00 €
Chapitre 75 – Autres produits gestion courante	17 650,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	8 000,00 €
Compte 002 – Résultat reporté	157 530,00 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>	<b>177 581,00 €</b>
Chapitre 23 – Immobilisation en cours (total des opérations)	119 811,00 €
Chapitre 16 – Remboursement emprunts	13 856,00 €
Compte 001 – Résultat reporté	43 914,00 €

<b>RECETTES</b>	<b>177 581,00 €</b>
Chapitre 13 – Subventions investissement	45 569,00 €

Chapitre 10 – Dotation Fonds divers Réserves	7 134,00 €
Chapitre 1068 – Excédents de fonctionnement	49 803,00 €
Chapitre 165 – Dépôts et Cautionnements reçus	1 500,00 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	73 575,00 €

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, le Maire entendu,

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2019 de la commune, par opération en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement.

### 5) TAUX D'IMPOSITION

M. le Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Les bases nettes d'imposition de notre commune pour 2019 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

Taxes	Pour mémoire, bases de l'année N - 1	Bases notifiées pour l'année N	Évolution
Taxe d'habitation	120 667 €	123 500 €	2,35 %
Taxe sur le foncier bâti	86 708 €	90 200 €	4,03 %
Taxe sur le foncier non bâti	24 061 €	24 200 €	0,58 %
Cotisation foncière des entreprises	>> €	>>€	>>%
<b>Total</b>	<b>231 436 €</b>	<b>237 900 €</b>	<b>2,79%</b>

Compte tenu de ces bases d'imposition et des allocations compensatrices d'allègements fiscaux pour 2019, dont le montant global s'élève à 3 467 €, le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2019 est de 45 025 €.

Pour atteindre ce produit fiscal, M. Maire propose de ne pas augmenter pour l'année 2019 les taux des trois taxes locales votés en 2018.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'état de notification des bases d'imposition des quatre taxes directes locales reçu en mairie le 15/03/2019,

Vu le budget primitif 2019,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **FIXE** ainsi qu'il suit les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2019:

Taxes	Pour mémoire, taux voté en (année N - 1)	Bases d'imposition notifiées	Taux proposés	Produits

Taxe d'habitation	11,52 %	123 500 €	11,52 %	14 227 €
Taxe sur le foncier bâti	16,26 %	90 200 €	16,26 %	14 667 €
Taxe sur le foncier non bâti	52,33 %	24 200 €	52,33 %	12 664 €
Cotisation foncière des entreprises	>>%	>>€	>>%	>>€
			Total	41 558€

#### 6) Convention avec le SDIS pour la réalisation des contrôles des P.E.I.

Cette convention est conclue en application de l'arrêté préfectoral du 26 juin 2017.

Elle a pour objet de définir les modalités de réalisation par le SDIS 33 des opérations de contrôle des Points d'Eau Incendie (P.E.I.) publics de la commune ainsi que la gestion, par le SDIS 33, des démarches administratives nécessaires pour solliciter les propriétaires de PEI privés et recueillir les informations relatives aux contrôles réalisés sur PEI afin de mettre à jour la base de données départementale de DECI. Cette convention est signée pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois maximum.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

#### 7) Audit de fiabilisation des adresses avec La Poste.

La mise en conformité de l'adressage postal, déjà discutée lors des réunions du Conseil Municipal des 29 janvier et 4 mars, fait l'objet d'une convention entre La Poste et la commune. Cette convention et le devis détaillé nous sont parvenus le 18 mars ; le devis total est de 2100€ HT.

Par cette convention La Poste s'engage sur une prestation d'audit et de conseil, sur une aide à la communication ainsi que sur un plan d'adressage.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

#### 8) Délibération de recours au service de remplacement avec le Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement permettant aux collectivités de bénéficier de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée d'un de leurs agents.

Après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents, le Conseil Municipal décide de pouvoir recourir au service de remplacement proposé par le Centre de Gestion et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion à ce service.

#### 9) Convention avec « La Ferme des Itinérants ».

Le Maire présente « La Ferme des Itinérants » qui a pour but l'entretien des berges du Ciron et des espaces naturels environnants de manière raisonnée et naturelle de Lerm à Preignac. La convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la commune autorise le berger à faire pâturer son troupeau sur ses parcelles.

Les dites-parcelles étant contigües à une partie de celles récemment plantées par Y. Riollot celui-ci s'inquiète quant au danger représenté par ces bêtes tant au niveau d'une éventuelle dispersion dans les jeunes pins et du dégât en résultant, tant au niveau sanitaire (vaccination).

Devant cette inquiétude le Maire demandera au berger de venir présenter son projet lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

#### 10) Achat de tables inox pour le restaurant

Les 3 tables en bois servant de desserte dans la cuisine de l'S-Caudais n'entrent pas dans les normes sanitaires il y a lieu de les remplacer par des tables en inox. Après consultation 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offre :

- L'EURL Cantau de Bazas pour 1454,40€ TTC,
- La SAS Chomette de Grigny pour 1611,66€

L'EURL CANTAU est retenue et le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis.

#### **11) Mise en place d'une régie pour la fête communale.**

Comme précisé pendant la dernière réunion la fête communale nécessite la mise en place d'une régie autorisée par le Trésorier. Cette autorisation étant donnée, le Maire propose Philippe Monnier comme Régisseur principal et Bernard Daudet comme Régisseur suppléant. Ces propositions sont acceptées à l'unanimité des présents.

#### **12) Travaux de toiture : choix du charpentier.**

Dans le cadre du réaménagement des anciennes école, cantine et garage la rénovation des toitures de ces bâtiments se fait pressante. Les entreprises contactées nous ont présenté les devis suivants :

- Dayon : 26 425,83€
- Spadetto : 23 017,41€
- Bordes : 23 896,73€

La Sté Spadetto est retenue et le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis.

### **III- Informations & questions diverses**

#### **1- Résultat de la vente de bois du 28 mars.**

Sur les 5 acheteurs consultés pour la vente d'un lot de 1235 pins, 3 ont remis leur offre :

- Scierie Lesbats : 149 620€
- Scierie Castagné : 152 500€
- Scierie Garbaye : 181 000€

Le lot a été attribué à la scierie Garbaye.

#### **2- 4<sup>ème</sup> édition du Parc à Pied :**

La réunion du 19 mars a précisé les diverses actions des intervenants. En ce qui concerne la commune ces interventions seront :

- Offrir café, thé ou jus de fruit aux participants, à partir de 8h,
- Mise à disposition de 5 ou 6 bénévoles pour orienter et garer les véhicules,
- Mettre en place des tables et bancs destinés au pique-nique des randonneurs,
- Offrir un apéritif (vin blanc, jus de fruit) au retour de la randonnée du matin,
- Sécuriser le carrefour du centre-bourg lors du retour de la randonnée de l'après-midi.

Une dernière réunion de coordination est prévue le 30 avril.

Prochaine réunion le 20 mai à 18h00.

La séance est levée à 20h15.